

Commission UIP des Affaires
des Nations Unies
Point 1

UNC/2012/A.1
5 septembre 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

1. Adoption de l'ordre du jour

La Commission adoptera son ordre du jour à la lumière des éléments les plus récents, en particulier les réponses reçues des organismes onusiens invités à communiquer des informations et à répondre à des questions.

2. Discussions de la Table ronde sur le multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire

(Lundi 22 octobre, 14 h.30 – 17 h.00)

Les participants s'intéresseront aux questions essentielles touchant à la diplomatie parlementaire, notamment les avantages et inconvénients des assemblées parlementaires pour promouvoir la paix et la sécurité. Ils échangeront des vues sur les mesures envisageables pour améliorer l'efficacité et les capacités des organisations parlementaires dans ce domaine, renforcer leur cohérence et affiner leur coopération dans un monde de plus en plus interdépendant.

3. Interaction entre les Nations Unies, les parlements et l'UIP (Lundi 22 octobre, 17 h.00 – 18 h.30)

La Commission entendra une présentation du rapport de la mission effectuée récemment en Albanie et au Monténégro par son Groupe consultatif qui visait à dresser le bilan de la mise en œuvre de la réforme de l'ONU et de la cohérence du système onusien au niveau national. La Commission sera invitée à engager un débat sur l'interaction entre les parlements nationaux et les équipes des Nations Unies dans les pays, ainsi que sur les défis et opportunités qui se profilent.

4. Débat : Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux ? (Mercredi 24 octobre, 9 h.00 – 12 h.00)

La Commission s'intéressera à l'action des Nations Unies (structures, politiques et opérations) visant à renforcer la démocratie. Elle cherchera à repérer les atouts, mais aussi les faiblesses, là où il y aurait selon elle matière à faire davantage ou mieux. La Commission s'intéressera notamment au travail de l'ONU sur l'état de droit, ainsi qu'en matière d'assistance électorale et d'aide au développement des institutions démocratiques, en particulier dans les Etats fragiles ou au sortir de conflits. Elle élaborera des recommandations préliminaires, entre autres sur ce que l'UIP et l'ONU peuvent faire ensemble pour promouvoir efficacement leur objectif mutuel de renforcement des démocraties.

5. Lancement du Guide : *Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires* (Mercredi 24 octobre, 12 h.00 – 13 h.00)

En avril 2009, à sa 120^{ème} Assemblée, l'UIP a adopté une résolution capitale intitulée "Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements". Ce nouveau guide, qui s'appuie sur l'expérience et les bonnes pratiques divulguées depuis par les Parlements Membres et d'autres partenaires, a vocation à encourager les parlements à agir davantage pour l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

6. Rio + 20 en perspective : quel espoir pour le développement durable ? (Jeudi 25 octobre, 9 h.00 – 11 h.00)

La Commission examinera les résultats de la Conférence des Nations Unies 2012 sur le développement durable (Rio + 20), notamment les projets d'élaboration d'une nouvelle génération d'objectifs de développement durable pour succéder aux OMD, en 2015, et l'adoption d'un projet décennal d'encadrement de la consommation et de la production dans une optique de durabilité. Les participants s'intéresseront au rôle des parlements dans la mise en œuvre des engagements pris à Rio et la réalisation du développement durable à l'échelon national.

7. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones cinq ans après (Jeudi 25 octobre, 11 h.00 – 12 h.30)

La Commission fera le point de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en 2007, après plus de 20 ans de négociations. Les participants se pencheront sur la réalisation des droits des peuples autochtones dans le monde. Ils s'intéresseront en outre au rôle joué par les parlements dans la promotion et la protection de ces droits, et débattront d'une éventuelle contribution des parlements à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui doit se tenir en 2014.

8. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies à l'Assemblée de l'UIP

9. Divers